



# 26 SITES PRIORITAIRES POUR LA CONSERVATION DE L'AVIFAUNE A LA REUNION



Crédit photos : N. Laurent, Yabalex, SEOR







## 26 sites prioritaires pour la conservation de l'avifaune à La Réunion

### En bref ...

La "Directive Oiseaux" de 1979 et le dispositif Natura 2000 ne s'appliquent pas dans les DOM. Dans le cadre du programme Européen LIFE+ CAP DOM, la SEOR a développé une méthodologie d'identification des **sites importants pour la conservation des oiseaux** adaptée au contexte de notre île océanique tropicale. **Une vingtaine d'espèces** menacées ou endémiques ont d'abord été identifiées comme déterminantes. Puis **26 sites** fréquentés par ces espèces ont été identifiés. **Parmi eux, 8 ont été jugés prioritaires**, et ont fait l'objet d'une description détaillée ainsi que d'une proposition de délimitation.



Initiée en 2012, avec le support de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, la démarche avait pour objectif d'identifier des zones

- Hors des espaces déjà protégés (Parc national, Réserves naturelles, Espaces Naturels Sensibles, etc.) ;
- Situées de préférence en zone littorale, agricole, ou humide.

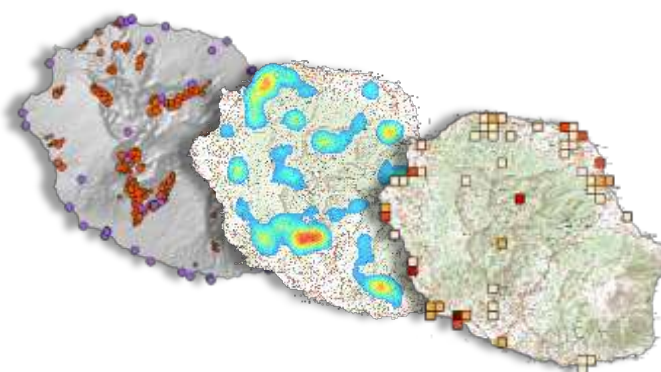
Elle s'est déroulée en deux phases :

- La définition de critères de sélection des espèces en fonction de leur valeur patrimoniale (endémisme...), et de leur état de conservation (Liste rouge locale, ou internationale) ;
- La collecte et l'analyse des données géoréférencées existantes à ce jour (en 2013) sur les espèces concernées, afin d'identifier les sites qu'elles fréquentent.

Voici la liste des espèces qui ont été considérées comme déterminantes pour la sélection des sites à La Réunion, avec les éventuels seuils requis :


Pétrel noir de Bourbon	partout où elle est localisée
Pétrel de Barau	partout où elle est localisée
Echenilleur de la Réunion	partout où elle est localisée
Busard de Maillard	partout où elle est localisée
Salangane des Mascareignes	100 à 200 individus
Puffin tropical	30 à 50 couples
Hirondelle de Bourbon	5 à 10 individus
Faucon concolore	1 à 10 individus
Puffin du Pacifique	20 individus
Phaéton à brins blancs	1 à 20 couples
Phaéton à brins rouges	recolonisation
Bulbul de la Réunion	} présence de ces 5 espèces ensemble
Oiseau-lunettes vert	
Oiseau-lunettes gris	
Terpsiphone de Bourbon	
Tarier de la Réunion	
Noddi brun	10 individus
Héron strié	1 à 2 individus
Gallinule poule d'eau	1 à 5 individus
Crabier de Madagascar	partout où elle est localisée
Perruche verte des Mascareignes	réintroduction

Sur la base de cette liste d'espèces et de ces seuils de population, les données, provenant d'études scientifiques, d'observations ponctuelles du Grand Public, ou de partenaires, ont été cartographiées afin de mettre en évidence les sites éligibles.



## Les 26 sites identifiés

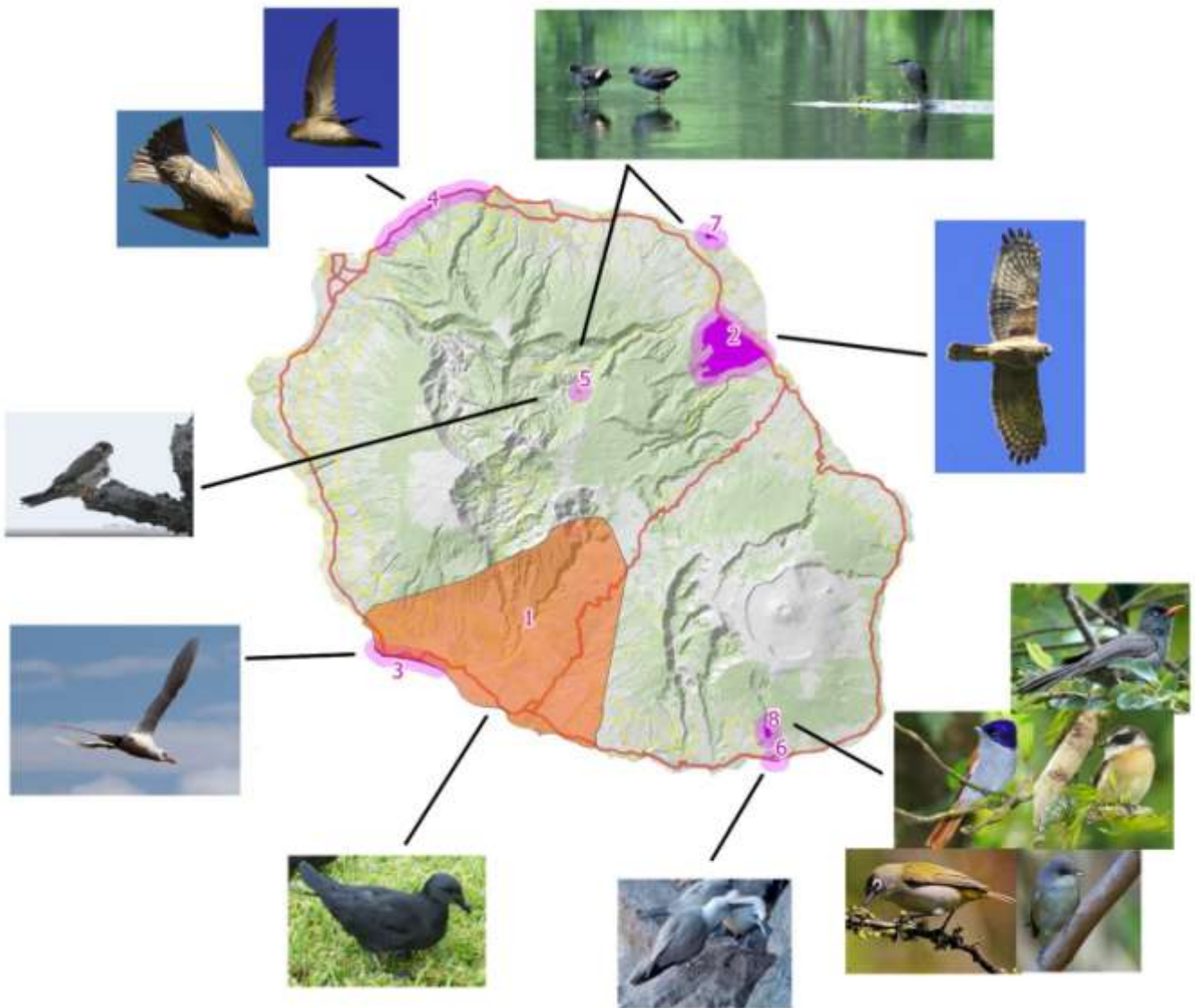
Site	Commune	Espèces déterminantes
Cône de vol du Pétrel noir	Multiple	Pétrel noir de Bourbon
La Caroline	Bras-Panon	Busard de Maillard
Littoral de l'Etang Salé	L'Etang Salé	Phaéton à brins rouges
Falaise du littoral Nord-Ouest et ancien tunnel ferroviaire	Saint Denis, La Possession	Salangane des Mascareignes, Hironnelle de Bourbon, Puffin tropical, Phaéton à brins blancs
Mare à Poule d'Eau	Salazie	Faucon concolore, Héron strié, Gallinule poule d'eau
Fond de Parc - Basse Vallée	Saint Philippe	Noddi brun
Etang de Bois-Rouge	Sainte Suzanne	Héron strié, Gallinule poule d'eau
Matouta	Saint Philippe	Passereaux forestiers, Phaéton à brins blancs
Embouchure de la Ravine sèche	Saint Benoît	Héron strié, Gallinule poule d'eau
Mare "à pétrole"	L'Etang Salé	Héron strié, Gallinule poule d'eau
Tunnel de lave de Bassin Bleu	Saint Paul	Salangane des Mascareignes
Embouchure rivière du Mât	Saint André, Bras Panon	Héron strié, Gallinule poule d'eau
Bassin bleu de la Ravine du Trou	Saint Leu	Salanganes des Mascareignes, Passereaux forestiers
Bras de la Plaine - Bras de Pontho	Le Tampon	Puffin Tropical, Hironnelle de Bourbon
Embouchure de la rivière St Etienne	Saint Louis	Héron strié, Gallinule poule d'eau
Partie Ouest du cirque de Cilaos	Cilaos	Puffin Tropical, Salangane des Mascareignes
Falaise entre l'îlot de La Petite île et le Piton Grande Anse	Petite Ile	Phaéton à brins blancs, Puffin du Pacifique, Noddi brun
Embouchure de la ravine St François	Saint Benoît	Héron strié, Gallinule poule d'eau
Rivière des roche, en amont du Bassin La mer	Bras-Panon	Salangane des Mascareignes
Mare à jons	Cilaos	Hironnelle de Bourbon, Gallinule poule d'eau
Route des radiers-Cambourg	Saint Benoît, Sainte Rose	Hironnelle de Bourbon
Cascade Grand Galet - Langevin	Saint-Philippe	Hironnelle de Bourbon
Cassé de la Grande Ravine	Trois-Bassins	Salanganes des Mascareignes
Sentier d'accès aux Bassin Cormoran et Aigrettes	Saint Paul	Salanganes des Mascareignes
Ravine Bernica	Saint Paul	Hironnelle de Bourbon
Ravine Divon	Saint Paul	Hironnelle de Bourbon

 Bien que tous ces sites soient en théorie égaux devant le système de sélection préalablement défini, il a été proposé une forme de classement basé sur des critères relatifs à :

- La fiabilité des données disponibles (ancienneté, récurrence, volume) ;
- La nature du site (zone littorale, humide, agricole, caractère unique, continuité écologique) ;
- La richesse avifaunistique (nombre d'espèces, taille des populations, et variété des critères de sélection) ;
- Les conditions de sa mise en gestion (menaces, facilité d'accès).

Ceci a permis de mettre en exergue les sites sur lesquels les efforts devront être faits en priorité afin de les protéger, ou du moins d'appliquer des mesures de gestion conservatoires. Les 8 premiers sites (lignes en bleu dans le tableau et repris sur la page suivante) ont fait l'objet d'une description détaillée et d'une proposition de délimitation.

## Les 8 sites les plus prioritaires



1. Cône de vol du Pétrel noir (Pétrel noir de Bourbon)
2. La Caroline (Busard de Maillard)
3. Littoral de l'Etang Salé (Phaéton à brins rouges)
4. Littoral Nord-Ouest et tunnel ferroviaire (Salangane et Hirondelle)
5. Mare à Poule d'Eau (Faucon concolore, Héron strié, Poule d'eau)
6. Fond de Parc - Basse Vallée (Noddi brun)
7. Etang de Bois-Rouge (Héron strié, Poule d'eau)
8. Matouta (Passereaux forestiers)

## Et maintenant ?...

**L'objectif est maintenant d'inciter les propriétaires ou gestionnaires à mettre en oeuvre de bonnes pratiques et mesures de gestion favorables au maintien de l'avifaune sur ces sites, en concertation avec la SEOR. Ces initiatives pourront déboucher sur la mise en place de conventions de partenariat, valorisées et identifiables au travers d'un label local spécifique.**

Le dossier complet, avec l'analyse des données par espèce et la description des sites est téléchargeable sur [http://www.seor.fr/protection\\_sites.php?r=7](http://www.seor.fr/protection_sites.php?r=7)

Pour toute information complémentaire, contacter la SEOR : 02 62 20 46 65 - [contact@seor.fr](mailto:contact@seor.fr)